

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 22 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-deux juin à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :
Tayeb **BARAS** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Salim **KOÇ** (procuration Claude **DAMBRINE**),
Suna **ERDOGAN** (procuration Bernard **RIVAILLÉ**),
Danielle **JOUS** (procuration Maférima **DIAGNE**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Pierrette **DUPART**),
Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**).

Absent(e)s excusé(e)s :
Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :
Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 30

N° 2018/22.06/17

**POLITIQUE DE LA VILLE : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES
MONTANT – APPROBATION
VERSEMENT - AUTORISATION**

Madame Pierrette DUPART est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Bernard RIVALLÉ, Adjoint délégué au développement social des quartiers, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Plusieurs opérateurs, œuvrant dans le cadre de la politique de la ville, ont sollicité auprès de la commune des subventions qui viendront compléter les plans de financement des actions déjà proposées dans le cadre de l'appel à projets de l'État/ Bordeaux Métropole, selon les quatre piliers du contrat de ville, à savoir :

- * Pilier 1 : Développement économique et emploi.
- * Pilier 2 : Cohésion sociale/culture.
- * Pilier 3 : Cadre de vie et renouvellement urbain.
- * Pilier 4 : Valeurs de République et citoyenneté.

Les actions concernées sont jointes en annexe.

La somme totale proposée est de 46.870,00 €.

Avis favorable de la Commission Ville Sereine du 4 juin 2018.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L 2121-29 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2251-3-1 et R2251-2, L3231-3-1 et R3231, L4253-5 et R4253-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention territoriale de Lormont déclinaison du contrat de Ville Métropolitain, et notamment le chapitre visant à renforcer la cohésion sociale sur les territoires prioritaires de la politique de la Ville,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2017 – N° 2017/23.06/10 relative aux quartiers prioritaires politique de la Ville : subventions complémentaires aux associations,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de soutenir les initiatives des associations qui œuvrent en faveur des populations dans les quartiers prioritaires politique de la Ville,

DÉCIDE

Article 1 :

d'approuver le montant de ces subventions complémentaires.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux différentes associations concernées pour la somme totale de 46.870,00 € selon le tableau ci-annexé.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document de partenariat avec lesdites associations dans le cadre des actions concernées.

Article 4 :

d'autoriser l'inscription budgétaire de ces subventions, imputée sur l'article 6574 chapitre 65 du budget 2017.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Lormont Avenir,
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 25 juin 2018

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**